

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 22, JUIN 2026

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 22 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2026 = 7.918 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2026).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2026 = 7.918]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du sud)

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféï PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé, Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé, Professeur Didier AMELA, Université de Lomé, Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé, Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé, Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé, Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé, Dr Anoumou AMEKUDJI (MC), Université de Lomé, Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Essodina Kokou PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur Follygan HETCHELI, Université de Lomé, Dr Ernest BASSANE (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur Komi Xolali AVEGNON, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Dr Ulrich-Ariel YEKE, Université Omar Bongo (Gabon), Dr Kokou AWOKOU (MC), Université de Lomé, Dr Gnabana PIDABI (MC), Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé (Togo), Dr Bilakani TONYEME (MC), Dr Banabia LONGA, Université de Lomé, Dr Bantchin NAPAKOU (MC), Université de Lomé, Candide Achille Ayayi KOUAWO (MC) Université de Lomé, Dr Kossi Wonouvo GNAGNON, Université de Lomé, Dr Lodegaena Bassantea KPASSAGOU, Université de Lomé, Dr Weinpanga A. ANDOU (MC), Université de Lomé, Dr Napo GNANE (MC), Université de Lomé, Professeur Cal Komla AVONO, Université de Lomé, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran (Iran).

Revue Dama Ninao Print-ISSN 2617-4766 E-ISSN 2617-4774

E-mail : revuedamaninao@gmail.com; infos@revuedamaninao.net

Revue Dama Ninao

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Dr Wonouvo GNAGNON, Dr DOUHADJI Kossi, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran.

Secrétariat : HOGNON Komi Mosé

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net ou visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **IMPACT DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME SUR LA PRATIQUE CULINAIRE DANS LE GRAND LOME. ----- 12**
HEYOU Assinam Essodéké, IRES-RDEC (Togo)
2. **TRADITIONS ET POUVOIR FEMININ DANS LE ROMAN AFRICAIN FRANCOPHONE : UNE ETUDE COMPAREE DE *SOUS L'ORAGE* ET *L'AVENTURE AMBIGUE* ----- 34**
KONTOGOM Koudougou Frédéric, Université Norbert Zongo (Burkina Faso)
3. **LE ROMAN COMME ESPACE DE SOCIALISATION DE L'ENFANCE : CAS DE *LES SILLONS D'UNE ENDURANCE* DE AROUNA DIABATE ET *CREPUSCULE DES TEMPS ANCIENS* DE NAZI BONI. ----- 51**
ZONOU Zoulcoufouli, Université Norbert Zongo (Burkina Faso)
KOLONGO Djiblrirou, Université Norbert Zongo (Burkina Faso)
KONTOGOM Koudougou Frédéric, Université Norbert Zongo (Burkina Faso)
4. **EXCELLENCE PROFESSIONNELLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 64**
KOUAKOU Koffi Landry, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
5. **À PROPOS DES DIFFICULTÉS DE LA CRITIQUE TOWAÏENNE DE SENHOR : PROLÉGOMÈNES PHILOSOPHIQUES À UNE RÉCONCILIATION ----- 86**
BITANG Adoulou N., Université de Bertoua (Cameroun)
6. **WOMEN AND ENTREPRENEURSHIP EDUCATION IN PEACE ADZO MEDIE'S *HIS ONLY WIFE* ----- 104**
N'DRI Agnan Eugène, INSAAC Abidjan, Côte d'Ivoire
7. **GÉNÉTIQUE ET SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA CONSOLIDATION DU VIVRE-ENSEMBLE ----- 124**
KOFFI Amenan Valérie, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
8. **LA CONDITION DE LA FEMME ET L'ECRITURE DU TRAGIQUE : UNE LECTURE DECOLONIALE DE *LA FOLIE ET LA MORT* DE KEN BUGUL ----- 144**
BIKET Josué Vivien, Université de Douala (Cameroun)

9. YAMOOUSSOUKRO : ESPACES PUBLICS ET ÉCONOMIE CRÉATIVE-- 157
BISSOU Guikahué Daniel, Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)
10. LA CULTURE DU NUMÉRIQUE ET LA RÉALISATION DU CONSTAT
NIETZSCHÉEN DE LA MORT DE DIEU ----- 171
Dr (MC) DAGNOGO Baba, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
11. L'INCLUSION EDUCATIVE A L'ERE DU NUMERIQUE EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE : DEFIS, INNOVATIONS ET PERSPECTIVES
DURABLES ----- 191
DOSSA Dansou Félix, Bénin
12. LA MENDICITE DANS LES ÉTATS SAHELIENS : UNE ILLUSTRATION
DES LIMITES DE LA REPRESSION PENALE FACE A UN PHENOMENE
SOCIAL STRUCTUREL ----- 212
HAROUNA ZAKARI Ibrahim, Université Djibo HAMANI de Tahoua (Niger)
13. AMENAGEMENTS URBAINS ET INONDATIONS RECURRENTES A
BAMAKO AU MALI : UNE ANALYSE SPATIALE DU PHENOMENE ---- 232
Dr DEMBELE Oumar, Centre de Recherche sur le Savoir Local - Point Sud
(Mali)
Dr OUATTARA Issa, Laboratoire de Recherche en Sciences Sociales (Mali)
Dr TOGOLA Seydou A., Centre de Recherche sur le Savoir Local - Point Sud
(Mali)
Dr KONE Adama, Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation sur les
Dynamiques Economiques, Environnementales et Sociales (Mali)
14. LE ROMAN HOUELLEBECQUIEN OU LE JEU DE LA DOUBLE
TRANSGRESSION : LE CAS DE *LA CARTE ET LE TERRITOIRE* ET DES
PARTICULES ÉLÉMENTAIRES ----- 249
KOUADIO Joachim Kouadio, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
15. PARCOURS MIGRATOIRES, RETOUR CONTRAINT ET ENGAGEMENT
ASSOCIATIF AU MALI : UNE ANALYSE QUALITATIVE DES
EXPERIENCES DE MIGRANTS DE RETOUR ----- 268
BERTHE Kassoum, Ecole Doctorale Droit, Economie, Sciences Sociales, Lettres
et Arts (Mali)
Pr DICKO Bréma Ely, Université Yambo Ouologuem (Mali)

16. PHONETISCHE KONTRASTE ZWISCHEN DAN UND DEUTSCH UND
IHRE RELEVANZ FÜR DEN FREMDSPRACHENERWERB----- 286
KONE Tchima Rolland, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
KOFFI Kouadio, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
GUEU Monti Evelyne Michelle, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
17. ENTRE INVISIBILITÉ ET RÉSISTANCE : TRAJECTOIRES
D'AUTONOMISATION DES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP À
KORHOGO (CÔTE D'IVOIRE) ----- 301
KOUASSI Koffi Noël, Université Peleforo GON COULIBALY(Côte d'Ivoire)
18. DEVELOPPEMENT HOTELIER ET RECOMPOSITION TERRITORIALE :
DYNAMIQUES SPATIALES A KORHOGO, NORD DE LA COTE
D'IVOIRE.----- 325
KOUAKOU Koffi Stanislas, Université Peleforo GON COULIBALY(Côte
d'Ivoire)
OUATTARA Founnigué Robert, Université Peleforo GON COULIBALY(
Côte d'Ivoire)
KOFFI Yéboué Stéphane Koissy, Université Peleforo GON COULIBALY(Côte
d'Ivoire)
19. EL SIMBOLISMO DE LA CEGUERA EN *EL TÚNEL* E "INFORME SOBRE
CIEGOS" DE ERNESTO SÁBATO ----- 341
PALANGUE Kouassi Abraham, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
20. ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES FACTEURS DE LA MORTALITE
INFANTILE DANS LE CERCLE DE YOROSSO, REGION DE SIKASSO AU
MALI----- 358
BERTHE Lassina, Université Yambo Ouologuem (Mali)
TIMBINE Malick, Institut des Sciences Humaines (Mali)
CAMARA Oumar, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
21. HOBBS ET L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS AFRICAINS FACE AUX
DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DU CONTINENT----- 376
N'GUESSAN Kouadio Louis, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

22. DE L'EXOFICTION A L'AUTOFICTION : ANALYSE DE LA DIVINE CHANSON ET POURQUOI TU DANSES QUAND TU MARCHES ?
D'ABDOURAHMAN WABERI.----- 395
NYAMAKOU Koffi Henoc, Université de Lomé (Togo)
Pr TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé (Togo)
23. AGENTIVITE MASCULINE ET POSTURE FEMININE DANS L'ŒUVRE ROMANESQUE *LES IMPATIENTES* DE DJAÏLI AMADOU AMAL----- 415
Pr TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé (Togo)
D'ALMEIDA Ayélé, Université de Lomé (Togo)
24. LA PRÉDATION DU CAPITALISME, LA LIBÉRATION DE L'HUMANITÉ ET DE LA NATURE CHEZ MARX ----- 437
DIOMAND Aïkpa Benjamin, Université Péléforo Gbon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
25. INCIDENCES DU CONFLIT ARMÉ EN CASAMANCE SUR L'ORGANISATION SOCIALE DANS LA COMMUNE DE SANTHIABA MANJAQUE (RÉGION DE ZIGUINCHOR, SUD-OUEST DU SÉNÉGAL) 454
COLY Roger, Université Assane Seck, Ziguinchor (Sénégal)
SECK Henri Marcel, Université Assane Seck, Ziguinchor (Sénégal)
MANSALY El Hadji Mamadou, Université Assane Seck, Ziguinchor (Sénégal)
26. DU SENS DE L'INTÉRÊT DE L'ÉTAT POUR LA RELIGION CHEZ NIETZSCHE ----- 474
YEO Sizongui Daniel, Université Alassane OUATTARA (Bouaké, Côte d'Ivoire)
27. IMPÉRIALISME ET TERRORISME EN AFRIQUE ----- 493
YAHAYA FOUOUNGOU Ibrahim, Université Abdou Moumouni (Niger)
28. TRANSLANGUAGING AS A DIDACTIC CONCEPTUAL MODEL FOR TEACHING ENGLISH IN MULTILINGUAL CLASSROOMS IN TOGO - 509
TEKPETI Afaïtom, Université Norbert Zongo (Burkina Faso)
Dr SOMÉ GUIÉBRÉ Wen -Yam Esther, ENS/Koudougou (Burkina Faso)
Dr KOUAWO Candide Achille Ayayi, Université de Lomé (Togo)

29. DIRE LA FOLIE PAR LES MOTS, REGARD SUR L'ALTERITE DANS L'ŒUVRE ROMANESQUE *MOAH LE FILS DE LA FOLLE* DE CLEMENT ZONGO ----- 529
DAILA Babou, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
30. POUR UNE DÉMYSTIFICATION DES SUBTILITÉS GRAMMATICALES DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ EN LANGUE FRANÇAISE : UNE APPROCHE DIDACTIQUE----- 544
OUATTARA Lassina, Université Joseph Ki-ZERBO (Burkina Faso)
OUEDRAOGO Salifou, Université Joseph Ki-ZERBO (Burkina Faso)
31. DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES ET COMMUNICATION RELATIONNELLE DES MICROFINANCES IVOIRIENNES À L'ÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ----- 567
GBODJÉ Gahoun Brice Aubain, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
32. LA PRODUCTION ANCIENNE DU FER A KANONO (PROVINCE DU SANGUIE/BURKINA FASO) ----- 586
BIRBA Noaga, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)
BADO Sévérin, (Burkina Faso)
OUEDRAOGO Sombéwendin Hubert, Université Faustin Sié SIB (Burkina Faso)
33. DISCOURS ET GOUVERNANCE SECURITAIRE AU BURKINA FASO-- 608
Dr KABORE Anicet Tounwendsida, UCAO-UUT (Togo)
DIABAGATE Abdel Aziz Younous, UCAO-UUB (Burkina-Faso)
34. RESILIENCE ET MOTIVATION INTRINSEQUE DES ELEVES ISSUS DE MILIEUX SOCIALEMENT DEFAVORISES : FACTEUR DE REUSSITE SCOLAIRE PARADOXALE AU TOGO ----- 628
KASSA Raïmou, Université de Lomé (Togo)
KOUAWO Candide Achille Ayayi, Université de Lomé (Togo)
AMOUZOU-GLIKPA Amévor, Université de Lomé (Togo)
35. MOBILITÉS URBAINES ET CONTRAINTES D'ACCESSIBILITÉ À VÉLINGARA (SÉNÉGAL) ----- 647
DIALLO Yaya, Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)
COLY Roger, Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)

- SY Oumar, Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)
36. CALIGULA OU LA FIGURE DU CHEF ABSURDE : LES EXCÈS D'UN
POUVOIR SANS LIMITE ----- 670
SILUÉ Laragnon, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
37. COMMUNICATION SOCIALE ET REPOSITIONNEMENT DE LA
MÉDIATION INSTITUTIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE POUR UNE
LÉGITIMATION SOCIALE DURABLE. ----- 684
SILUE Nibé Dramane, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
38. POLÍTICAS PÚBLICAS Y ATENCIÓN A LA DEPENDENCIA EN ESPAÑA
----- 702
SORO Kassoum, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
TRAORE Zanon Yacouba, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
39. LE LIEN ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LA DURABILITÉ : UNE
QUESTION DE FINITUDES ----- 720
SORO Fampiémin, École Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
SORO Torna, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (Abidjan, Côte
d'Ivoire)
40. EVALUATION COMPARATIVE DES ACQUIS EN DICTEE DES
APPRENANTS DES ECOLES BILINGUES DE LA REGION DE OUBRI - 741
OUEDRAOGO Yamnékré Marguérite, Université Norbert ZONGO (Burkina
Faso)
LINGANI Oumar, CNRST/INSS (Burkina Faso)
41. AUTORITÉS TRADITIONNELLES ET CONFLITS FONCIERS À
DANGUIRA DEPARTEMENT D'ALÉPÉ ----- 759
YAPI Assamoi Omer, Université de Bondoukou (Côte d'Ivoire)
42. DE LA SYNTAXE CINÉMATOGRAPHIQUE DANS L'ŒUVRE POÉTIQUE
DE VICTOR HUGO ----- 780
ADJASSOH Christian, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
43. DÉSENCLAVEMENT AUTOROUTIER ET MUTATIONS SPATIALES ET
SOCIO-ÉCONOMIQUES À BOUAKÉ ET SA PÉRIPHÉRIE (CÔTE
D'IVOIRE) ----- 801
SYLLA Makémissa, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

- KONATE Trémagan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- FROUMAN Ouattara Bourahima, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
44. LES TROIS FREINS À L'AUTONOMISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES MARAÎCHERS DE TANGHIN-DASSOURI, BURKINA FASO --- 819
- OUEDRAOGO Payaïssédé Salfo, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
45. ÉLÈVES DÉPLACÉS INTERNES EN ZONE DE CONFLIT : ENTRE PROMESSES D'INCLUSION ET RÉALITÉS D'EXCLUSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DU BURKINA FASO ----- 839
- ZONGO Koudougou, Université Norbert Zongo (Burkina Faso)
- ZONGO Kouliga, Université Norbert Zongo (Burkina Faso)
46. LA SACRALISATION DES FIGURES FÉMININES CHEZ SCHOLASTIQUE MUKASONGA, LEONORA MIANO ET CARMEN FIFAME TOUDONOU : UN CONTRE-DISOURS A L'IDEOLOGIE FÉMINISTE OCCIDENTALE ----- 858
- AGBESSI Akpéné Délalom, Université de Kara (Togo)
- GNENGBA Koffi Victoire, Université de Kara (Togo)
47. ÉDUCATION INCLUSIVE AU SECONDAIRE GENERAL DANS LA REGION DE KARA (TOGO) : PERCEPTIONS DES ELEVES HANDICAPES ET DES ENSEIGNANTS ----- 881
- KPANTE Ounone, Université de Lomé (Togo)
- DZAMAYOVO Mensan Azadzi, Togo
- GNINOUBassa Edem, Togo
48. DÉPÔT MONOSPÉCIFIQUE À *SENILIA SENILIS* (LINNAEUS, 1758), FAMILLE *ARCIDAE* DANS LA LAGUNE DJOLOWÉ (MANDJI, GABON) : TAXONOMIE, TAPHONOMIE ET STRATÉGIES DE COLLECTE ----- 895
- MATOUMBA Martial, Institut de Recherche en Sciences humaines (Gabon)
49. L'ALLÉGORISME COMME STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE CRISE ÉCOLOGIQUE DANS LE CHAMP LITTÉRAIRE FRANCOPHONE : LECTURES ÉCOSÉMIOTIQUE ET STYLISTIQUE DE *PROCÈS DANS LES ENTRAÎLLES DE LA TERRE* (2017) DE CAMARA NANGALA ET *LE PARLEMENT DE L'EAU* (2025) DE WENDY DELORME ----- 917
- MONGA Arthur Dénos , Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- YRO Timbo Adler Vivien, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

50. LES PRATIQUES MÉTHODOLOGIQUES DES ENSEIGNANTS DE SVT AU GABON À L'ÉPREUVE DU CONTEXTE CONTRAINT : UNE ÉTUDE QUALITATIVE ----- 937

MOUSSAVOU Raymonde, ENS (Gabon)

ENDAZOKOU Astride, (Gabon)

51. COLLABORATION INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET INTELLIGENCE HUMAINE, SOURCE DE PERFORMANCE CRÉATIVE POUR LES INFOGRAPHISTES : L'EXEMPLE DE LA CÔTE D'IVOIRE ----- 963

N'TAYE Adjé Blaise, Institut des Sciences et Techniques de la Communication, Côte d'Ivoire

YOBOUE Kouamé Wiliam, Institut des Sciences et Techniques de la Communication (Côte d'Ivoire)

AHOUMAN Zahoua Roland, Université Virtuelle de Côte d'Ivoire, (Côte d'Ivoire)

**INCIDENCES DU CONFLIT ARMÉ EN CASAMANCE SUR
L'ORGANISATION SOCIALE DANS LA COMMUNE DE SANTHIABA
MANJAQUE (RÉGION DE ZIGUINCHOR, SUD-OUEST DU SÉNÉGAL)**

¹ COLY Roger,

² SECK Henri Marcel,

³ MANSALY El Hadji Mamadou

¹ Docteur, Département de Géographie, Université Assane Seck, Ziguinchor,
Sénégal, r.coly20150223@zig.univ.sn

² Docteur, Département de Géographie, Université Assane Seck, Ziguinchor,
Sénégal, h.seck5142@zig.univ.sn

³ Doctorant, Département de Géographie, Université Assane Seck, Ziguinchor,
Sénégal, e.mansaly20160255@zig.univ.sn

Résumé : L'objectif de cet article est d'analyser les incidences du conflit armé en Casamance sur l'organisation sociale dans la commune de Santhiaba Manjaque, située au sud-ouest du Sénégal. La méthodologie combine une revue de la littérature, des enquêtes de terrain et des données géospatiales. Les résultats montrent que ce conflit a incité le déplacement de 53 % de nos enquêtés vers la Guinée-Bissau ; 29 % vers Oussouye ; 10 % vers Ziguinchor ; 4 % vers la Gambie ; 3 % vers Bignona et 1 % vers certaines localités du pays. Ainsi, des initiatives majeures doivent être entreprises pour encourager le repeuplement de la commune d'étude.

Mots-clés : Incidences, conflit, organisation sociale, Santhiaba Manjaque, Casamance, Sénégal

Abstract : The objective of this article is to analyze the impact of the armed conflict in Casamance on the social organization of the commune of Santhiaba Manjaque, located in southwestern Senegal. The methodology combines a literature review, field surveys, and geospatial data. The results show that this conflict has led to the displacement of 53% of our respondents to Guinea-Bissau; 29% to Oussouye; 10% to Ziguinchor; 4% to The Gambia; 3% to Bignona; and 1% to other localities within the country. Therefore, significant initiatives must be undertaken to encourage the repopulation of the study commune.

Keywords: Impact, conflict, social organization, Santhiaba Manjaque, Casamance, Senegal

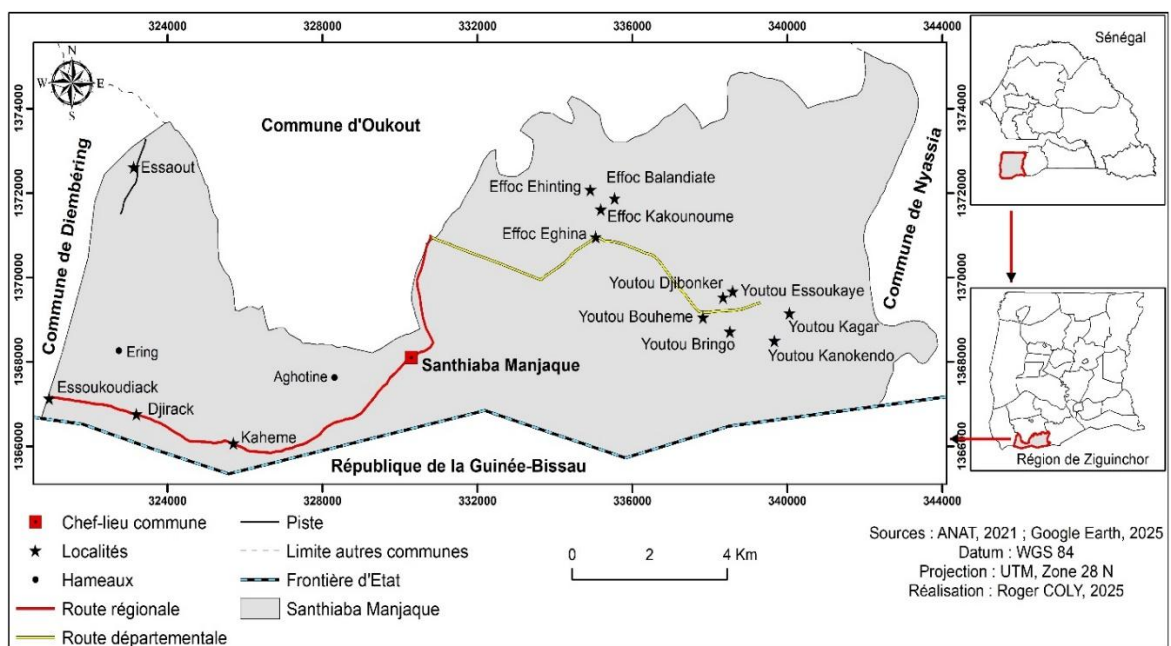
Introduction

Au lendemain des accords de la Conférence de Berlin de 1885, nous avons assisté à des révoltes, suite aux conclusions avaient tracé les frontières africaines sans tenir compte des différences ethniques, culturelles et linguistiques (M. Diémé, 2022, p. 1). Ces dissidences territoriales, trouvant parfois leur origine dans le passé colonial flou de certaines régions, ne sont pas étrangères au conflit armé en Casamance de 1982, au sud du Sénégal (M. A. Kandé, 2016, p. 27). Depuis cette date, la région s'est engouffrée dans un conflit séparatiste, portée par le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) qui réclame l'indépendance de la Casamance, qui a presque quatre décennies et ses conséquences sont néfastes à la vie des populations (M. Diémé, 2022, p. 1). Si la plupart des conflits africains sont des luttes entre factions pour le contrôle du pouvoir, le conflit en Casamance, de type sécessionniste, vise l'indépendance d'une partie d'un État existant et il est aujourd'hui le plus vieux conflit en Afrique subsaharienne (M. A. Kandé, 2016, p. 30). Aujourd'hui, les dynamiques engendrées par le conflit dans la région de Ziguinchor se traduisent, entre autres, par la dislocation des noyaux familiaux et de l'insécurité dans plusieurs zones. Dans la commune de Santhiaba Manjaque, au sud-ouest du Sénégal, ce conflit a, entre autres, engendré la disparition de certaines localités et de nombreux mouvements de déplacement de populations, aussi bien vers l'intérieur du pays que vers l'extérieur (K. R. Yabile, 2013, p. 78), notamment en Gambie et en Guinée-Bissau (B. Mané, 2016, p. 2). L'objectif général de cette étude est d'analyser les incidences du conflit armé sur l'organisation sociale de la commune de Santhiaba Manjaque. L'hypothèse centrale atteste que le conflit armé en Casamance a eu des effets néfastes sur l'organisation sociale de la commune susmentionnée. Pour vérifier cette hypothèse, une méthodologie combinant une revue documentaire, des enquêtes ménages, des entretiens semi-directifs et des données géospatiales a été adoptée.

1- Situation géographique de la commune d'étude

La commune de Santhiaba Manjaque fait partie de l'arrondissement de Cabrousse, département d'Oussouye, au sud-ouest de la région de Ziguinchor (Basse-Casamance). Elle est limitée au nord par la commune d'Oukout, au sud par la République de Guinée-Bissau, à l'est par la commune de Nyassia et à l'ouest par celle de Diembéring. Elle couvre une superficie de 137 km², soit 36,63 % de la superficie totale de l'arrondissement de Cabrousse (R. Coly, 2021, p. 23). Administrativement, elle est composée de 15 villages, à savoir : Santhiaba Manjaque, chef-lieu de la commune éponyme, Effoc Kakounoume, Effoc Éghina, Effoc Balandiate, Effoc Éhinting, Youtou Bouhème, Youtou Bringo, Youtou Djibonker, Youtou Essoukaye, Youtou Kagar, Youtou Kanokendo, Djirack, Kahème, Essaout et Essoukoudiack. Il s'y ajoute deux (02) hameaux tels que Aghotine et Éring (carte 1).

Carte 1 : Localisation de la commune de Santhiaba Manjaque



Source : Auteurs, 2025

2- Méthodologie

Cette section met en relief les différentes méthodes adoptées pour la collecte et le traitement des données obtenues sur le terrain.

2.1- Collecte de données

La collecte des données s'est déroulée entre juillet 2023 et juin 2025. Il s'agit des données quantitatives, qualitatives et géospatiales.

2.1.1- Données quantitatives

Dans le but de recueillir des données quantitatives, un questionnaire a été soumis aux chefs de ménages des deux communes d'étude. L'objectif est d'avoir la perception des habitants sur les incidences sociales du conflit en Casamance dans la commune. Ainsi, pour déterminer la méthode d'échantillonnage, nous avons utilisé les données du recensement de la population de 2013, provenant du Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) de Ziguinchor. Retenons que l'utilisation de ces données s'explique par l'indisponibilité de celles du dernier recensement général de la population de 2023, lors de la réalisation de cette étude. La méthode d'échantillonnage choisie, de type aléatoire simple, se justifie par le fait que tous les ménages de la commune ont la chance d'être interrogés.

Concernant la définition de notre échantillon, nous avons en amont calculé la taille de la population mère (N). Cette dernière est obtenue en faisant le cumul des ménages de l'ensemble des villages de la commune choisie pour les enquêtes. Ainsi, la population mère de notre échantillon est égale à 623 ménages (N = 623 ménages). Ensuite, nous avons utilisé la formule d'échantillonnage de Bernouilli pour définir la taille de l'échantillon, selon l'équation ci-après :

$$n = \frac{(Z)^2 \times N}{(Z)^2 + \alpha^2 \times (N - 1)}$$

Avec n qui est la taille de l'échantillon ; N qui est la taille de la population mère ; α qui est la largeur de la fourchette exprimant la marge d'erreur et Z qui est la valeur type correspondant au niveau de confiance choisi. Ainsi, nous avons :

$$n = \frac{1,96^2 \times 623}{1,96^2 + 0,1^2 \times (623 - 1)}$$

Pour ce travail, la population mère (N) est de 623 ménages pour l'ensemble des villages de la commune d'étude. Le Z correspondant au niveau de confiance de 95 % choisi qui est de 1,960 et α exprime la largeur de la fourchette de la marge d'erreur de 10 % (0,1). La marge d'erreur ou d'incertitude choisie est de l'ordre de 5 %. De ce fait, l'étude porte sur un échantillon de 237,8 ménages, arrondis à 238 ménages, soit 19 % de la population mère, selon un intervalle de confiance de l'ordre de 5 % (tableau I). Pour répartir cet échantillon (238 ménages) dans l'ensemble de la commune de Santhiaba Manjaque, un échantillonnage par quota a été choisi et le nombre de ménages à interroger par village est calculé de la sorte :

$$\frac{\text{Nombre de ménages du village} \times 238}{\text{Nombre total de ménages de l'ensemble des villages de la commune d'étude}}$$

Tableau I : Échantillon des ménages interrogés dans la commune de Santhiaba Manjaque

<i>Localités</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Intervalle d'incertitude</i>	<i>Nombre de ménages interrogés</i>
<i>Djirack</i>	<i>13</i>	<i>5%</i>	<i>5</i>
<i>Effoc Balandiate</i>	<i>35</i>		<i>13</i>
<i>Effoc Éghina</i>	<i>64</i>		<i>24</i>
<i>Effoc Éhinting</i>	<i>112</i>		<i>43</i>
<i>Effoc Kakounoume</i>	<i>9</i>		<i>3</i>
<i>Essaout</i>	<i>62</i>		<i>24</i>
<i>Essoukoudiack</i>	<i>3</i>		<i>2</i>
<i>Kahème</i>	<i>12</i>		<i>5</i>
<i>Youtou Bouhème</i>	<i>71</i>		<i>27</i>
<i>Youtou Bringo</i>	<i>66</i>		<i>25</i>

<i>Youtou Djibonker</i>	48		18
<i>Youtou Essoukaye</i>	61		23
<i>Youtou Kagar</i>	43		16
<i>Youtou Kanokendo</i>	24		10
Total	623		238

Source : SRSD/Ziguinchor, 2013 ; traitement Coly, juillet 2023

2.1.2-Données qualitatives

Pour mieux cerner l'objet d'étude, des données qualitatives ont aussi été mobilisées, suite à des entretiens semi-directifs et à des observations de terrain. Concernant les entretiens semi-directifs, ils ont été tenus avec plusieurs personnes ressources, à l'instar du maire de la commune susnommée, des chefs de villages, du directeur du Centre National d'action Antimines au Sénégal (CNAMS) et du Sous-préfet de l'arrondissement de Cabrousse La finalité de ces entretiens repose sur une meilleure compréhension des incidences du conflit en Casamance sur l'organisation sociale de la commune de Santhiaba Manjaque. Concernant les observations sur le terrain, elles ont amené à la prise de photos, afin de mieux illustrer la question de recherche.

2.1.3-Données géospatiales

Dans la perspective de faire une bonne représentation cartographique, les données de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) de 2021 sont utilisées. Elles sont complétées par les images *Google Earth Pro* des années 2005 et 2025. Le choix de l'année 2005 s'explique par notre volonté de montrer la situation qui prévalait dans la localité de Kahème, marquée par l'absence d'habitat, à cause des déplacements induits par le conflit armé. Quant à l'année 2025, elle a permis de s'appesantir sur la situation actuelle du phénomène cartographié.

2.2- Traitement et analyse des données

Le traitement et l'analyse des diverses données recueillies ont conduit à une représentation plus appropriée. En premier lieu, les entretiens semi-directifs ont été mis en transcription. L'avantage principal est de gérer les textes tels qu'ils ont été collectés sans altération du discours. Cette opération s'est faite par le système de codage manuel, suivie d'une analyse thématique, grâce au logiciel de traitement qualitatif ATLAS.ti, aboutissant à la triangulation des données qualitatives avec celles quantitatives. En ce qui concerne la cartographie, les images de 2005 et de 2025 ont été exportées dans ArcMap 10.8 pour le géoréférencement. Il s'agit de configurer le logiciel ArcGis sur le système de projection utilisé dans la zone d'étude, à savoir WGS 84, UTM, Zone 28 N. Une fois l'outil de géoréférencement activé dans ArcMap, nous avons sélectionné les points de référence de l'image correspondante dans *Google Earth Pro*. De ce fait, les emplacements géographiques de chaque point de référence ont été transférés sur l'image à géoréférencer dans ArcMap. Cette étape est suivie de la numérisation qui, initialement, a nécessité l'élaboration des couches thématiques concernant le réseau routier, la végétation, les constructions, etc. Cette démarche méthodique a donné lieu à divers résultats, détaillés dans les sections suivantes.

3- Résultats

L'approche employée a abouti à plusieurs résultats, exposés dans cette section. L'étude souligne l'évolution du conflit en Casamance, ses conséquences sur le plan social et les initiatives mises en œuvre pour encourager le retour des personnes déplacées, dans la commune de Santhiaba Manjaque.

3.1- Analyse de l'évolution du conflit armé en Casamance dans la commune de Santhiaba Manjaque

De par sa position géographique, des conflits armés ont longtemps été notés dans la commune de Santhiaba Manjaque. Elle a d'abord subi les effets de la guerre de libération de la Guinée-Bissau, dès les années 1960. Ensuite, le conflit sénégaloguinéen qui a entraîné les premiers déplacements des populations, lors des

accrochages entre le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) et l'armée sénégalaise en 1990. Durant la même année, la commune enregistre les premiers combats entre le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) et l'armée sénégalaise. Il nous paraît intéressant de préciser que le village de Djirack fut la première localité à être attaquée par le MFDC. À la faveur de l'accord de cessez-le-feu du 31 mai 1991, le calme se note dans la commune. Malheureusement, il ne durera pas car, dès 1992, les combats reprennent et entraînent un déplacement massif des populations des villages de Djirack, de Santhiaba Manjaque, de Kahème, d'Essoukoudiack et des hameaux d'Éring, d'Aghotine, en direction d'Oussouye, de Ziguinchor, de la Guinée-Bissau, etc.

La situation devient beaucoup plus compliquée lors de la disparition de quatre (04) touristes français le 06 avril 1995, entraînant une incursion de l'armée nationale dans la commune. Au même moment, le MFDC renforce davantage sa pression sur les habitants en commettant des exécutions. Face à ces actes, les villages se vident de leurs populations en l'espace d'une nuit et iront trouver refuge à Kaguitte (commune de Nyassia), à Oussouye, en Guinée-Bissau, etc. Les combats enregistrés dans les villages de Youtou et d'Effoc restent les plus douloureux, surtout en 1995, occasionnant la perte de matériels de la part de l'armée nationale. Depuis quelques années, même si les affrontements entre l'armée sénégalaise et le MFDC ont considérablement baissé, les conséquences de ce conflit armé s'apprécient particulièrement sur l'organisation sociale de la commune de Santhiaba Manjaque.

3.2- Conséquences du conflit armé en Casamance sur l'organisation sociale de la commune de Santhiaba Manjaque

Le déroulement du conflit armé en Casamance a eu beaucoup d'externalités négatives sur l'organisation sociale. En d'autres termes, ce conflit a créé un traumatisme profond au sein de la population, engendrant une désorganisation sociale, marquée par un abandon total de certaines localités. En dehors du chef-lieu de commune, à savoir Santhiaba Manjaque, et des hameaux comme Aghotine et Éring, la situation est beaucoup plus perceptible dans les localités situées vers la

frontière avec la Guinée-Bissau. Par exemple, les villages de Kahème et d'Essoukoudiack ont été des villages « fantômes », suite aux accrochages entre l'armée nationale et le MFDC dans la commune de Santhiaba Manjaque. De plus, la présence des mines antichars (photo 1) et antipersonnelles constitue un facteur qui pèse lourdement sur le peuplement de plusieurs localités, à l'image de Djirack. De cette situation naît une psychose qui oblige les habitants à rester dans les principaux lieux de refuge.

Photo 1 : Mine antichar accidentellement déterrée par de jeunes cultivateurs à Djirack



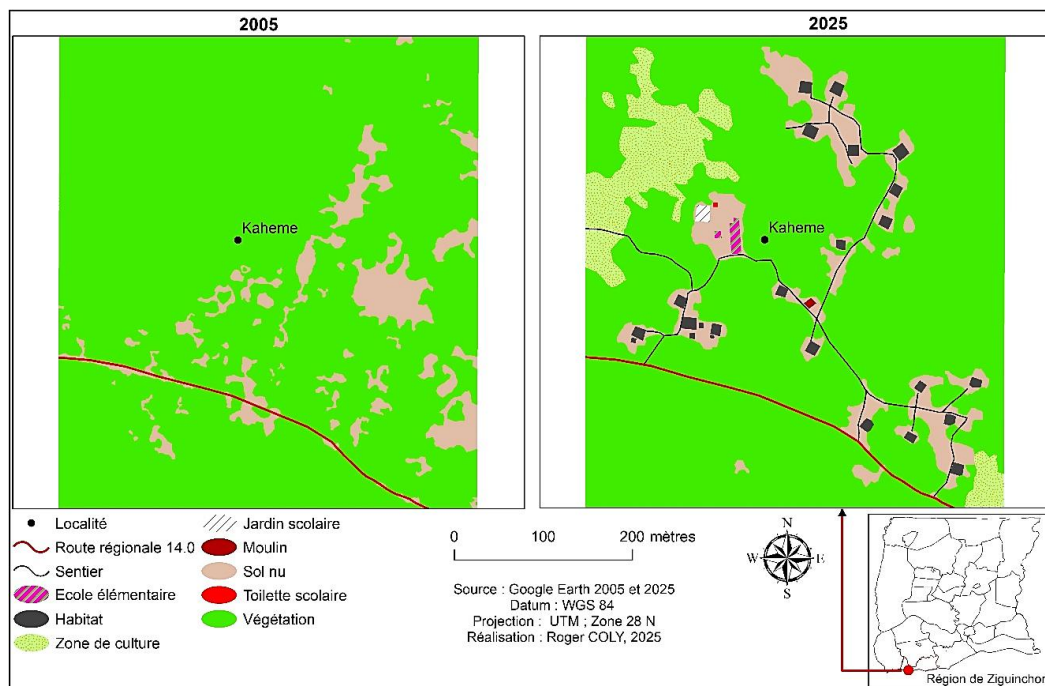
Source : Coly, juillet 2024

Parlant de psychose, toutes les démarches locales visant à encourager le retour des déplacés se sont soldées par des sanctions sévères de la part du MFDC. L'exemple le plus marquant reste celui survenu le 21 janvier 2023, comme le souligne un chef de village de la commune de Santhiaba Manjaque, interviewé le 23 février 2024, : « tôt dans la journée, un jeune du nom de Barthélémy Kamilidiène Diatta, résidant à Oukout, chef-lieu de commune éponyme, s'était rendu dans sa localité d'origine, à savoir Santhiaba Manjaque, pour s'occuper des terres de son père en vue de démarrer les travaux de construction des maisons. Cette décision entraine dans le cadre du processus de retour des populations déplacées à cause du conflit armé. Malheureusement, il ne savait pas qu'il allait tomber entre les mains des ravisseurs. Après sa disparition, les recherches et les nombreuses médiations, menées surtout par le roi d'Oussouye, n'ont pu permettre sa libération. Il a fallu attendre jusqu'au jeudi

22 juin 2023 pour que les restes de son corps soient découverts par l'armée nationale, puis identifiés par les membres de sa famille, grâce à ses chaussures et d'autres effets personnels. Depuis lors, la peur règne et aucune autre action n'est entreprise pour le retour des populations de cette localité et des hameaux d'Éring et d'Aghotine ».

Jusqu'en 2005, certaines localités à l'image de Kahème n'existaient que physiquement (carte 2). Autrement dit, ce n'est qu'à partir de 2006 que l'on note un timide mouvement de retour des habitants déplacés, grâce à la reconstruction des villages, initiée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Caritas, etc.

Carte 2 : Recomposition du village de Kahème en raison du conflit armé en Casamance entre 2005 et 2025



Source : Auteurs, 2025

Cette carte illustre bien le phénomène de migration résultant du conflit en Casamance. Ce conflit a engendré des milliers de personnes déplacées qui sont restées dans les zones d'accueil, en raison de l'absence d'issue favorable lors des négociations de paix. De plus, l'existence des engins explosifs rend difficile toute possibilité de réinstallation dans les localités d'origine, ravagées par les combats. Les

statistiques issues de notre traitement cartographique illustrent bien le phénomène de la faible occupation du sol par le bâti. Dans le village de Kahème, une faible portion est occupée par les constructions, avec 0,318 ha en 2025 (tableau II). Cette faible occupation du bâti, comparée à celle de la végétation (21,826 ha), témoigne de la situation timide de la reconstruction de ces localités, sachant que la question de la sécurité, notamment le déminage intégral, est un élément fondamental pour le retour des populations.

Tableau II : Occupation du sol de la localité de Kahème en 2025

Classes Localités	Végétation	Zone de culture	Sol nu	Habitat	École élémentaire	Jardin scolaire	Toilette scolaire	Moulin
Kahème	21,826 ha	1,912 ha	2,232 ha	0,318 ha	0,047 ha	0,029 ha	0,002 ha	0,008 ha

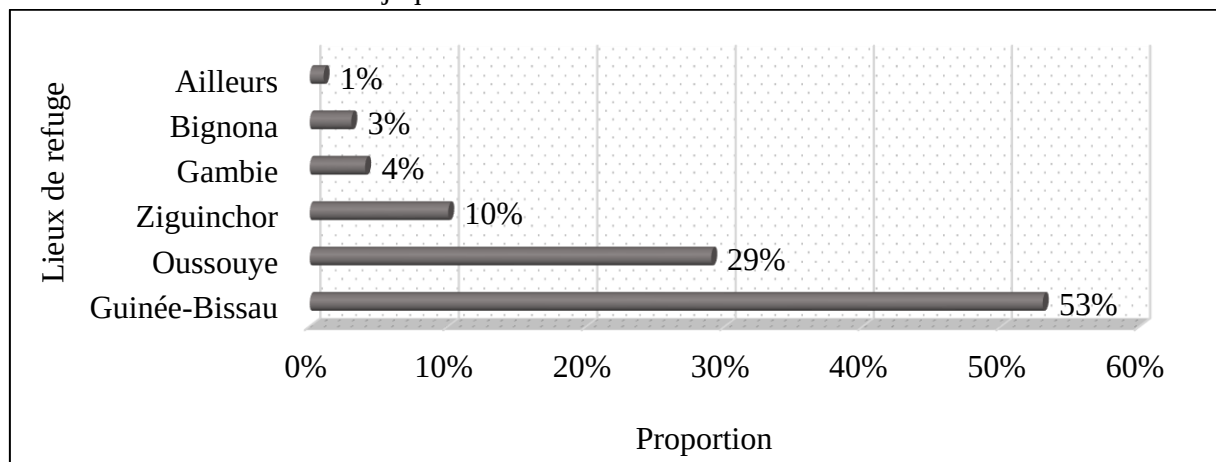
Source : Coly, avril 2025

Toutefois, il est difficile d’avoir un chiffre exact du nombre de personnes déplacées à cause du conflit dans la commune de Santhiaba Manjaque. Selon l’entretien tenu avec le directeur du Centre National d’action Antimines au Sénégal (CNAMS), le 26 novembre 2024, : « sur l’ensemble des arrondissements de la région de Ziguinchor, ceux de Sindian, de Cabrousse, de Nyassia et de Niaguis restent les plus concernés. S’agissant de celui de Cabrousse, la commune de Santhiaba Manjaque a enregistré beaucoup plus de personnes déplacées qui ont trouvé refuge dans plusieurs zones d’accueil ».

En outre, en s’appuyant sur nos résultats d’enquêtes, 53 % des chefs de ménage interrogés ont trouvé refuge en Guinée-Bissau. Le choix de la Guinée-Bissau relève de sa proximité avec la commune, constituant un avantage pour les populations, notamment pour échapper aux combats. Les villages d’Essoukoudiack-Sénégal, de Djirack, de Kahème, les hameaux d’Éring et d’Aghotine ont été plus concernés par cette situation, vu leur position géographique. La proportion du lieu de refuge la plus importante, après celle de la Guinée-Bissau, est celle d’Oussouye, avec

29 % de nos enquêtés. Il s'agit du lieu d'accueil de plusieurs habitants des villages de Youtou, d'Effoc et, dans une certaine mesure, de Santhiaba Manjaque. Le choix d'Oussouye s'explique aussi par des raisons de sécurité, marqué par la présence du commandement militaire du département éponyme. La part des chefs de ménages interrogés qui ont trouvé refuge dans la ville de Ziguinchor s'élève à 10 %. Ce faible taux, comparé aux précédents, se justifie par l'éloignement de ce lieu par rapport à la commune, offrant peu de possibilité aux populations d'y accéder très rapidement. La ville de Ziguinchor a toujours été la zone privilégiée des réfugiés de la Casamance. D'un constat général, beaucoup d'habitants ayant trouvé refuge à Ziguinchor n'ont pas encore effectué le retour dans les différents lieux d'origine. Les raisons de cet état de fait sont les nombreux avantages qu'offrent ce centre urbain, notamment en termes d'accès à l'emploi. Au-delà de cette ville, même si les parts ne sont pas importantes, car ne dépassant pas 5 %, certains de nos enquêtés déclarent avoir trouvé refuge en Gambie et à Bignona, avec respectivement 4 % et 3 %. La classe « Ailleurs », qui représente 1 % (figure 1), regroupe ceux qui se sont installés à Cabrousse, au Cap-Skiring, à Élinkine, à Loudia Ouoloff, pour ne citer que ces localités.

Figure 1 : Lieux de refuge des chefs de ménage interrogés dans la commune de Santhiaba Manjaque à cause du conflit armé en Casamance



Source : Enquêtes de terrain, avril 2024

3.3- Des initiatives pour le retour des populations déplacées de la commune de Santhiaba Manjaque

Depuis quelques années, nous assistons à un retour des populations vers les villages d'origine.

Ces mouvements de retour sont motivés par plusieurs raisons. L'accalmie notée est l'une de ces raisons. Ainsi, 25 % des chefs de ménage interrogés disent qu'elle est la principale raison de leur retour dans leurs villages d'origine. Cela résulte de la situation de « ni paix ni guerre » notée depuis quelques années en Casamance et qui se traduit par la baisse des combats. La reconstruction des villages est la raison la plus importante qui a motivé le retour de 20 % de chefs de ménage. Comme évoqué ci-haut, cela est soutenu par les nombreuses actions des différentes parties prenantes pour encourager ce mouvement de retour. Les incidences négatives du conflit armé se traduisent, entre autres, par l'abandon des terres agricoles, surtout rizicoles, portant un coup dur au secteur de l'agriculture. L'absence de parcelles cultivables dans les différentes zones de refuge et la précarité des conditions de vie sont les raisons qui ont respectivement motivé le retour de 18 % et de 17 %. C'est une situation illustrative de ce que traverse la Casamance dans sa globalité. Dotée d'une population à forte proportion rurale, cette région naturelle souffre énormément de la baisse des productions agricoles. Dès lors, la pauvreté s'accroît davantage dans cette région économiquement très mal lotie. Le constat alarmant de la souffrance des populations Casamançaises fait qu'aujourd'hui, l'essentiel des politiques de l'État dans la région est axé sur le développement économique par le renforcement du secteur agricole. Dans ce contexte, le Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), a été mis sur pied par le gouvernement sénégalais dans le but de lutter contre la pauvreté et d'apporter une solution durable au conflit armé en Casamance. Outre cela, les différents lieux de refuge n'ont pas su procurer de meilleures conditions de vie aux personnes déplacées, comme le souligne le chef de village de Djirack, interviewé le 11 août 2024, : « durant la période de refuge en Guinée-Bissau, nos conditions de vie étaient très dégradées. Nous manquions de tout, surtout les denrées de première

nécessité. Nous étions regroupés en un seul lieu, sans eau potable, sans électricité et sans soins de santé. Le plus marquant est que nous n'avions pas accès à la terre pour l'exploitation agricole, car étant considérés comme des étrangers par d'aucuns, et des réfugiés par d'autres. Pour notre survie, nous ne dépendions que de l'aide des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui, malheureusement, n'était pas suffisante, surtout quand votre famille était composée de plusieurs membres ».

Hormis la précarité de vie dans les zones de refuge, la construction d'écoles dans plusieurs localités de la commune, particulièrement à Kahème (photo 2), a beaucoup aidé à la sensibilisation pour le retour des personnes qui se sont réfugiées surtout dans les villages de la Guinée-Bissau.

Photo 2 : École élémentaire construite par ASPERAI Lugano-Ticino-Suisse à
Kahème

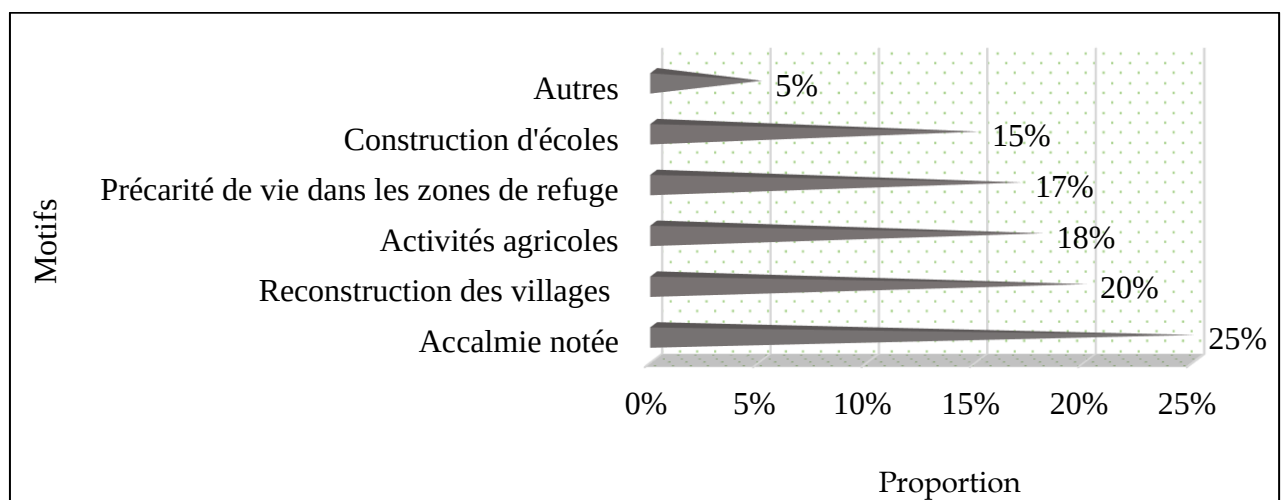


Source : Coly, janvier 2024

Cela a permis la scolarisation de nombreux enfants, longtemps restés sans en bénéficier. Ce motif de retour concerne 15 % des chefs de ménage interrogés. Il faut noter que beaucoup de jeunes ont accusé du retard dans leur scolarisation à cause de la longue période de séjour dans les lieux de refuge. La mise en place des établissements scolaires a permis à beaucoup d'entre eux d'échapper à ce problème. La classe « Autres » de notre graphique 5 ci-dessous, avec une proportion de 5 %, regroupe les chefs de ménage qui déclarent être revenus pour prendre part aux différentes cérémonies traditionnelles ou régler la situation du foncier, quand on sait

que certaines familles des différentes localités de la commune de Santhiaba Manjaque sont détentrices des terres dont elles assurent la distribution pour l'exploitation agricole, notamment la riziculture de plateau. Ces raisons représentent 1,50 % chacune. S'agissant de ceux qui sont retournés dans leurs localités d'origine pour des raisons de pratiques coutumières ou de mariage, la proportion s'élève respectivement à 1 % chacun (figure 2).

Figure 2 : Motifs de retour des chefs de ménage interrogés dans les villages de la commune de Santhiaba Manjaque



Source : Enquêtes de terrain, avril 2024

4- Discussion des résultats

Depuis le début des années 1980, le Sénégal fait face à une situation politique difficile avec l'avènement des revendications indépendantistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). À la suite d'une marche de contestation durement réprimée dans le sang par l'armée sénégalaise le 26 décembre 1982, la Casamance est depuis lors entrée dans un cycle de violence ininterrompue, engendrant une instabilité dans un pays réputé calme. Comme le note J. C. Marut (2002, p. 21) « le conflit casamançais apporte une réponse contradictoire dans un pays avec une forte cohésion sociale [...] ». De plus, ce conflit armé a créé un traumatisme profond au sein de la population. B. D. Bâ (2019, p. 140) rapporte que

les « Casamançais sont fatigués de la violence qu'ils subissent depuis des années ». Il poursuit ses propos en ces termes : « il faut les croire et admettre qu'ils veulent vraiment que cesse un conflit dont ils sont, depuis le début, les principales victimes ». De plus, il déclare que des auteurs comme J. C. Marut (2002) et N. Robin *et al.* (2006) ont analysé la violence du conflit casamançais et l'ont résumé comme suit : « c'est une manifestation en faveur de l'indépendance de la Casamance, organisée par le MFDC, qui déclenche la violence, suite à la répression de la marche pacifique du 26 décembre 1982 à Ziguinchor. Il y avait des morts, des blessés et des centaines d'arrestations. Cette brutalité de la répression semble participer d'une volonté politique. Il n'en reste donc pas moins que c'est la répression gouvernementale qui est à l'origine d'un conflit armé auquel le mouvement séparatiste n'était manifestement pas préparé » (B. D. Bâ, 2019, p. 140).

L'implantation du MFDC dans la commune de Santhiaba Manjaque, la récurrence de leurs attaques et les nombreuses opérations de ratissage menées par l'armée sénégalaise ont entraîné l'abandon de beaucoup de villages et le déplacement de nombreuses personnes, soit vers l'intérieur du pays, notamment dans les zones urbaines, soit vers la Gambie ou la Guinée-Bissau (B. D. Bâ, 2019, p. 140). Ce phénomène a conduit à un bouleversement de l'organisation et de l'intégration sociale. K. Sylla *et al.* (2018, p. 171) affirment que « les conflits entraînent en effet une désintégration de l'organisation socio-culturelle, dont la manifestation la plus évidente réside dans l'éclatement des structures familiales et le déracinement des communautés locales [...] ». Ce bouleversement social est marqué par un dépeuplement de la majeure partie des villages de la commune, comme ce fut le cas dans plusieurs foyers du conflit armé en Casamance. À ce sujet, B. Mané (2016, p. 41) stipule « qu'en 1987, la région de Ziguinchor comptait 502 villages. En 2001, 62 villages sont abandonnés à cause du conflit. Il faut noter que sur les 08 arrondissements que compte la région, 04 sont concernés ». Il s'agit de Sindian, de Nyassia, de Niaguis et de Cabrousse qui abrite notre commune d'étude. Ce dépeuplement des localités a été plus noté entre 1988 et 2022, période pendant

laquelle la population de la commune d'étude est passée de 4 299 habitants à 1 870 habitants, soit une diminution de 2 429 habitants. Ce résultat corrobore ceux de N. Robin et B. Ndione (2006, p. 8) qui estiment « le nombre d'habitants déplacés de la commune de Santhiaba Manjaque à environ 2 200 personnes, réparti en trois pôles : Youtou, Djirack et Santhiaba Manjaque ».

Ces déplacements se sont accompagnés d'une perte considérable de biens matériels. Étant en zone rurale et le secteur de l'agriculture regroupant plus de la moitié de la population, le riz constitue le bien le plus perdu. Élément de base de la consommation locale, la perte de ce bien a accentué la précarité des conditions de vie des populations, surtout dans les différentes zones de refuge, caractérisée par une hausse du niveau de pauvreté. K. Sylla *et al.* (2018, p. 185) nous renseigne « qu'en période de conflits, l'instinct de sauver sa vie ne permet pas à l'individu d'emporter un bien quelconque et cette situation appauvrit les personnes déplacées [...] ».

Outre cela, beaucoup d'initiatives ont été mises en œuvre pour le retour des personnes déplacées. Ces mesures, allant de l'aide à la reconstruction des habitats la dotation d'équipements socio-collectifs à l'image des écoles, présentent des résultats mitigés. Cela se caractérise par la situation non habitée de certaines localités, comme le chef-lieu de la commune d'étude, et le retour timide des déplacés vers leurs villages d'origine respectifs. L'insécurité étant la principale raison de ces mouvements migratoires, la quiétude et l'accès aux activités génératrices de revenus sont parmi les motifs de leur installation permanente dans les différents lieux d'accueil. Comme partout ailleurs, ces déplacés se localisent plus dans les zones périurbaines, comme le souligne le rapport de l'ANSD et l'OIM (2018, p. 62) « le nombre de personnes déplacées internes ayant trouvé refuge dans la ville serait compris entre 10 000 et 14 000 et résiderait principalement dans les zones périurbaines ». Dans la plupart des cas, il est noté un défi social marqué par une déconnexion de leur environnement traditionnel. Le même constat a été fait par la FAO (2005, p. 3) qui déclare que « les conflits armés entraînent le déplacement massif des populations. Par conséquent, ces

dernières sont déracinées, coupées de leur environnement traditionnel et de leur réseau social, pour se trouver plongées dans un environnement inconnu ».

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît que le conflit armé en Casamance a engendré de profonds bouleversements sur le plan social, dans la commune de Santhiaba Manjaque. Ce bouleversement social se matérialise non seulement par une baisse de la population, installée dans les principaux foyers de refuge, mais aussi une fragilisation des relations sociales entre les communautés. En outre, les déplacements répétés induits par la fréquence des affrontements entre l'armée nationale du Sénégal et le MFDC ont poussé beaucoup de personnes déplacées à s'installer de façon permanente dans leurs zones d'accueil. Malgré les nombreuses tentatives pour encourager leur retour dans les villages respectifs, la commune de Santhiaba Manjaque enregistre toujours des localités inhabitées, notamment le chef-lieu de commune éponyme. Ainsi, des initiatives d'instauration d'une paix définitive s'imposent, afin d'encourager un repeuplement de toutes les localités abandonnées et une reconstruction du tissu social.

Références bibliographiques

Agence nationale de la statistique et de la démographie et Organisation internationale pour les migrations (ANSD et OIM), 2018, *Migration au Sénégal, profil migratoire*, 161 p.

BA Boubacar Demba, 2019, *Dynamiques spatio-temporelles des paysages et développement dans le département de Bignona (Basse-Casamance septentrionale, Sénégal)*, Thèse de doctorat, université Assane Seck de Ziguinchor, 314 p.

COLY Roger, 2021, *Enclavement et problématique de développement dans la commune de Santhiaba Manjaque (Région de Ziguinchor)*, Mémoire de master, université Assane Seck de Ziguinchor, 137 p.

DIALLO Abdoulaye, 2012, *Sénégal méridionale, du conflit Casamançais aux nouveaux trafics*, Colloque : complexe « Sécurité et développement » organisé par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Paris, le 12 juin 2012, 9 p.

DIEME Mamady, 2022, *Le conflit armé en Casamance : Sociologie des acteurs du terrain*, Thèse de doctorat, université Assane Seck de Ziguinchor, 332 p.

Food and Agriculture Organization (FAO), 2005, *Conflits et développement: un défi pour la réalisation des Objectifs du Millénaire*, Document d'information Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire : Prévention, atténuation des catastrophes et plans d'intervention, secours et redressement après une situation de crise (DPAI-REHAB), 11 p.

KANDE Mamoudou Alioune, 2016, *Le conflit casamançais, origines, historiques et prolongements actuels*, Thèse de doctorat, Géopolitique et Relations Internationales, université de Toulouse, 296 p.

MANE Bacary, 2016, *Dynamique des espaces ruraux en situation de conflit : cas de la commune de Djibidione (région de Ziguinchor)*, Mémoire de master, université Assane Seck de Ziguinchor, 123 p.

MARUT Jean-Claude, 2000, *Guinée-Bissau et Casamance : stabilisation et instabilité*, Rapport Writenet, vol. 15, p. 27.

ROBIN Nelly et NDIONE Babacar, 2006, *L'accès au foncier en Casamance, l'enjeu d'une paix durable ?* Dakar, IRD, 15 p.

SYLLA Kalilou, KABLAN Cléopâtre, TRAORE Kassoum et DAGNIOGO Yacouba Aboubacar, 2018, « Incidence socio-économique du conflit politico-militaire de 2002

en Côte d'Ivoire », *European Journal of Business and Social Sciences*, Vol. 6, No. 11, p. 169-189

YABILE Kinimo René, 2013, « Impact du conflit arme sur l'accentuation de la pauvreté en Côte-d'Ivoire, *European Scientific Journal* March 2013 edition vol.9, No.8, p. 71-93